



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :

M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, Mme Corinne MINETTE, Mme Marie-Christine HAYNAU, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :

Mme Véronique PAUCHARD donne pouvoir à Mme Colette BOURGEOIS

Absent :

M. Patrice GAUDRY

Monsieur Abdelkrim MAY est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Techniques Urbanisme

D2026_43 AVIS CONCERNANT UN PROJET D'INSTALLATION D'UNE CENTRALE AGRISOLAIRE AU SOL SUR LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT D'ANDENAY

Monsieur Abdelkrim MAY, Adjoint aux travaux, expose que par courrier en date du 09 avril 2026, la Préfecture-de-Saône et Loire a informé la commune que l'entreprise UNITE, représentée par Monsieur MAUREAU Stéphane a pour projet l'installation d'une centrale agrisolaire au sol sur la commune de Saint Laurent d'Andenay. À ce titre, la Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire demande à toutes les communes voisines de donner leur avis sur le projet. Il s'agit des communes de Montchanin, St Eusèbe, Blanzay, Marigny, St Micaud, St Martin d'Auxy, Marcilly les Buxy, Ecuisses, St Julien sur Dheune, Le Breuil et Torcy.

Le projet agrivoltaïque de Saint-Laurent D'Andenay vise à associer une activité d'élevage de bovins et d'ovins avec une production d'énergie photovoltaïque dans une synergie bénéfique aux deux activités. Le projet sera ainsi composé des éléments suivants :

- 464 structures 4H6 inclinées à 25° sur la partie ovine
- 618 structures 4H6 inclinées à 15° sur la partie bovine
- 8 postes de transformation
- 2 postes de livraison
- 4 locaux à batteries
- 1 local de stockage
- 3 citernes


Le Conseil Municipal ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu le code de l'environnement,
Vu le courrier de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire en date du 09 avril 2026 ;
Vu les documents afférents à ce projet joint en annexe ;
Considérant que le Conseil Municipal de la commune doit formuler un avis sur le projet dans un délai d'un mois à partir du 09 avril 2026.
Considérant qu'en l'absence de réponse, l'avis de la commune sera réputé « donné favorable » ,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **DE DONNER** un avis favorable pour la poursuite de ce projet.

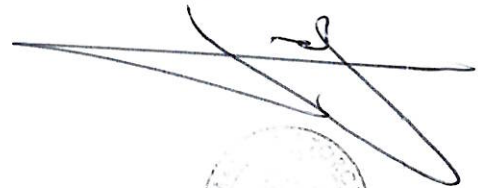
Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (22 voix Pour).

Le Maire,
Dominique JOUANNE



A handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp of the Mayor of Torcy.

Abdelkrim MAY,
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp of the Secretary of the session.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le0.7.MAI.2026.....
et publié, affiché ou
notifié le 0.7.MAI.2026.....
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp of the Mayor of Torcy.